

LOGEMENT**Subvention exceptionnelle à l'association Confédération Nationale du Logement (CNL)****EXPOSE DES MOTIFS**

L'association Confédération Nationale du Logement (CNL) fête ses 100 ans en 2016 (1916/2016). A cette occasion, la CNL va organiser son 51^{ème} congrès national à Villejuif courant mai 2016. Lors de ce congrès, les questions autour du logement seront débattues par 400 délégués, notamment dans le cadre d'une conférence internationale.

Afin d'organiser cet événement, la CNL a donc sollicité un certain nombre de partenaires dont la ville d'Ivry.

La ville d'Ivry, consciente du travail engagé par l'association sur la question de la défense des droits des locataires, souhaite lui apporter une aide.

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association CNL.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

LOGEMENT

8) Subvention exceptionnelle à l'association Confédération Nationale du Logement (CNL)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association Confédération Nationale du Logement (CNL) a pour principal objet le droit au logement pour tous,

considérant que la ville d'Ivry souhaite apporter son soutien à l'association qui contribue de par ses actions à la réalisation des objectifs de la politique de l'Habitat menée par la Municipalité,

vu la demande de la CNL concernant la participation et le soutien de la ville d'Ivry afin d'organiser son 51^{ème} congrès,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Confédération Nationale du Logement (CNL).

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016